



**DELIBERATION N° 22/170 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE DU PR 132+640
AU PR 134+080, COMMUNE DE BUNIFAZIU (EX. RT 40)**

**CHÌ APPROVA L'ACCUNCIAMENTU DI UNA VIA VERDI DA U PR 132+640
À U PR 134+080, CUMUNA DI BUNIFAZIU (ANZIANA RT 40)**

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois novembre, la Commission Permanente, convoquée le 10 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales de l'opération «Aménagement d'une voie verte du PR 132+640 au PR 134+080, commune de Bunifaziu ex. RT 40 », pour un montant de **3,5 M€ HT**, soit 3,850 M€ TTC.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement de l'opération suivant :

Sous-opération « voie verte »

- subvention de l'Union européenne (FEDER REAC EU) :
- part de la Collectivité de Corse :

1 360 000 € HT

340 000 € HT

Total : 1 700 000 € HT

Sous-opération « voirie »

- cofinancement de la commune : 160 000 € HT
- part de la Collectivité de Corse : 1 640 000 € HT

Total : 1 800 000 € HT

ARTICLE 3 :

DECIDE d'affecter, ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2022

PROGRAMME 1132- INVESTISSEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....12 772 000,00 €
MONTANT A AFFECTER3 850 000,00 €
Opération 1132P0673 850 000,00 €
Aménagement d'une voie verte du PR 132+640 au PR 134+080,
commune de Bunifaziu (ex. RT 40)
MONTANT RESTANT DISPONIBLE8 922 000,00 €

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention de l'Union européenne dans le cadre du FEDER.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention à conclure avec la commune de Bunifaziu, telle que jointe en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 novembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI UNA VIA VERDI DA U PR 132+640 À
U PR 134+080 CUMUNA DI BUNIFAZIU (ANZIANA RT 40)**

**AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE DU PR 132+640 AU
PR 134+080, COMMUNE DE BUNIFAZIU (EX. RT 40)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'opération « ex. RT 40 Aménagement d'une voie verte du PR 132+640 au PR 134+080, commune de Bunifaziu ». Cette opération comprend 2 sous-opérations, la sous-opération « voie verte » et la sous-opération « voirie ».

I - LE CONTEXTE

Un volet particulier du FEDER 2014-2020, le programme REACT EU, permet de prendre en compte (subvention à 80 %) des opérations concernant les modes doux de déplacement et susceptibles d'être achevées avant la fin de l'année 2023.

Parmi celles-ci figure la sous opération « voie verte » objet du présent rapport.

Par ailleurs, pour la sous opération « voirie », est prévu un cofinancement de la commune.

II - OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs de l'opération sont :

- d'initier le développement des modes doux de déplacement dans la microrégion,
- de sécuriser tous les modes de déplacement (voitures, vélos, piétons),
- de sécuriser le carrefour avec l'accès nord à l'hôpital.

III - DESCRIPTION DU PROJET (voir plan de situation en annexe)

Le projet consiste à réaménager l'ex. RT 40 sur 1,4 km au nord de Bunifaziu.

La section concernée va du PR 132+640 au PR 134+080, entre le carrefour de l'hôtel Padolo (ex. RT 40 / CC) et le carrefour giratoire ex. RT 40 / ex. RT 10.

La largeur de la chaussée est limitée à 6 mètres, ce qui incite les conducteurs de voitures à adopter des vitesses apaisées.

Cette incitation est renforcée par la qualité de l'aménagement qui comprend coté est une voie verte partagée entre piétons et cyclistes.

La voie verte est séparée de la chaussée par un dispositif de sécurité et un accotement, elle aura une largeur de 3 mètres et sera revêtue d'un enrobé grenailé.

Le carrefour avec la route d'accès nord à l'hôpital est aménagé (carrefour tourne à gauche).

IV - COÛT DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel de l'opération est indiqué au tableau ci-dessous, les estimations détaillées (en €) des travaux figurant en annexe au présent rapport.

NATURE	VOIE VERTE	VOIRIE	ENSEMBLE
LOT 1 GENIE CIVIL	1 410 210,0 3	983 638,30	2 393 848,33
LOT 2 ENROBES	206 799,60	718 744,50	925 544,10
LOT 3 SIGNALISATION	7 000,00	37 664,50	44 664,50
SOMME A VALOIR	75 990,37	59 952,70	135 943,07
TOTAUX HT	1 700 000	1 800 000	3 500 000

Le montant TTC de l'opération est de **3,850 M€**. Une affectation de ce montant vous est proposée.

V - FINANCEMENT

La sous-opération « voie verte » est financée par l'Europe, dans le cadre du FEDER et plus particulièrement du programme REACT EU, avec un taux de 80 %.

Son plan de financement s'établit ainsi :

- subvention de l'Europe (FEDER REAC EU) :	1 360 000 € HT
- part CdC :	<u>340 000 € HT</u>
Total :	1 700 000 € HT

Pour la sous opération « voirie », en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, certaines prestations sont prises en charge à 100 % par la CdC, et d'autres sont cofinancées par la commune à hauteur de 30 %. Il en résulte (voir estimation en annexe) un financement de la commune de 160 000 € HT (taux de 8,89 %).

Le plan de financement de cette sous opération est ainsi le suivant :

- cofinancement de la commune :	160 000 € HT
- part CdC :	<u>1 640 000 € HT</u>
Total :	1 800 000 € HT

VI - CONVENTION AVEC LA COMMUNE

Conformément aux dispositions de la délibération n° 19/233 AC, une convention doit être conclue avec la commune de Bunifaziu. Elle prévoit la réalisation de la totalité de l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la CdC ainsi que le cofinancement de la commune.

En conclusion, il vous est proposé :

1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales de l'opération « ex. RT 40 Aménagement d'une voie verte du PR 132+640 au PR 134+080, commune de Bunifaziu », pour un montant de 3,5 M€ HT, 1,7 M€ HT pour la voie verte et 1,8 M€ HT pour la voirie,

2) **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération :

Sous-opération « voie verte »

▪	subvention de l'Europe (FEDER REAC EU) :	1 360 000 € HT
▪	part CdC :	<u>340 000 € HT</u>
	Total :	1 700 000 € HT

Sous-opération « voirie »

▪	cofinancement de la commune :	160 000 € HT
▪	part CdC :	<u>1 640 000 € HT</u>
	Total :	1 800 000 € HT

3) **D'APPROUVER** l'affectation de **3,850 M€** à cette opération sur le programme 1132,

4) **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer avec la commune de Bunifaziu la convention telle que jointe en annexe,

5) **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à entreprendre et finaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention de l'Europe dans le cadre du FEDER, pour la sous opération « voie verte ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Convention pour l'opération « Aménagement d'une voie verte du PR 132+640
au PR 134+080, commune de Bunifaziu (ex. RT 40) »**

ENTRE

La Collectivité de Corse (CdC), représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

ET

La Commune de Bunifaziu, représentée par son Maire, M. Jean-Charles Orsucci,

VU la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 fixant les modalités de financement des travaux sur le réseau routier national en traversée d'agglomération,

VU la délibération n° 22/170 CP de la Commission Permanente du 23 novembre 2022 approuvant la réalisation de l'opération désignée en titre,

VU la délibération de la Commune de Bonifacio relative à la réalisation de l'opération désignée en titre,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la Commune de Bonifacio au financement de l'opération « Aménagement d'une voie verte du PR 132+640 au PR 134+080, commune de Bunifaziu - ex. RT 40 ».

ARTICLE 2 Le montant de l'opération est estimé à **3 500 000 € HT**.

Elle comprend 2 sous opérations, la sous opération « voie verte » et la sous opération « voirie ».

Pour la sous opération « voie verte », financée dans le cadre du FEDER, aucune participation de la commune n'est prévue.

Le montant de la sous-opération « voirie » est estimé à 1 800 000 €. En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 citée à l'article 1, et selon l'estimation annexée à la présente convention, la participation de la commune est de 160 000 € (soit un taux de 8,89 %).

Le plan de financement de cette sous opération est le suivant :

- Collectivité de Corse : **1 640 000 € HT**
- Commune de Bunifaziu : **160 000 € HT**

ARTICLE 3 La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la CdC pour toutes les prestations.

Ces prestations ne comprennent ni les aménagements paysagers et les plantations (responsabilité de la commune) ni l'éclairage (responsabilité du SDE 2A et commune).

ARTICLE 4 La commune positionnera le panneau d'entrée d'agglomération au niveau du carrefour nouvellement aménagé avec l'accès nord de l'hôpital.

Pour les routes territoriales et départementales en traversée d'agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage, de remplacement du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse (voir annexe à la présente convention).

ARTICLE 5 Les participations de la commune de Bonifacio se feront sous forme de fonds de concours au profit de la Collectivité de Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la CdC.

Sont exclus du fond de concours les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune (article 3)

ARTICLE 6 La commune de Bunifaziu s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent. Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 L'échéance des paiements de la part communale est fixée de la manière suivante :

- 30 % dans le courant de l'année N suivant la notification du marché de travaux (lot 1 - VRD)
- 30 % à l'année N+1
- 40 % dans l'année suivant la date de réception des travaux

Fait à Aiacciu, le
(en trois exemplaires)

**Le Maire de la
Commune de Bunifaziu,**

**Le Président du Conseil
exécutif de Corse,**

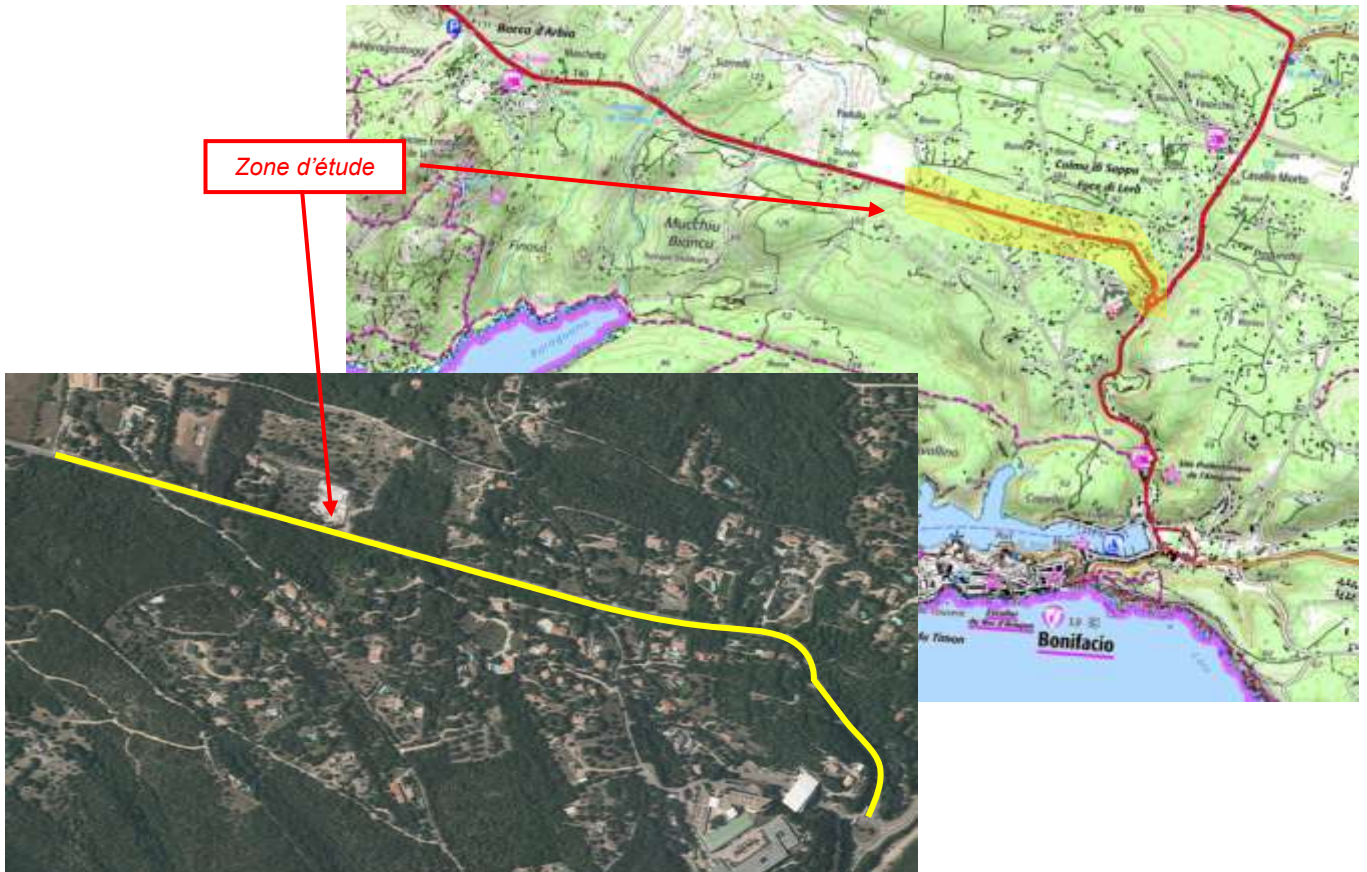
Jean-Charles ORSUCCI

Gilles SIMEONI

PLAN DE SITUATION

Le projet se situe sur la RT 40 (commune de Bonifacio) du PR 132+640 au PR 134+080, entre le carrefour de l'hôtel Padolo (RT 40 / CC) et le carrefour giratoire RT 40 / RT 10.

Le plan de situation de la zone d'étude est présenté ci-après.



estimations pour l'opération "RT 40 Aménagement d'une voie verte du PR 132+640 au PR 134+080, commune de Bonifacio"

	voie verte			voirie			ensemble
		20 % CdC	80 % FEDER		CdC	commune	
lot 1 génie civil	1 410 210,03 €	282 042,01 €	1 128 168,02 €	983 638,30 €	825 269,20 €	158 369,10 €	2 393 848,33 €
lot 2 enrobé	206 799,60 €	41 359,92 €	165 439,68 €	718 744,50 €	718 744,50 €	0,00 €	925 544,10 €
lot 3 signalisation	7 000,00 €	1 400,00 €	5 600,00 €	37 664,50 €	37 304,50 €	360,00 €	44 664,50 €
sous-totaux	1 624 009,63 €	324 801,93 €	1 299 207,70 €	1 740 047,30 €	1 581 318,20 €	158 729,10 €	3 364 056,93 €
sommes à valoir	75 990,37 €	15 198,07 €	60 792,30 €	59 952,70 €	58 681,80 €	1 270,90 €	135 943,07 €
TOTAUX	1 700 000,00 €	340 000,00 €	1 360 000,00 €	1 800 000,00 €	1 640 000,00 €	160 000,00 €	3 500 000,00 €
					91,11%	8,89%	

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE - TRANCHE FERME : VOIE VERTE

LOT 1 - GENIE CIVIL

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
100	TRAVAUX PREPARATOIRES				
101	Installation et repliement de chantier	Ft	1	50 000,00 €	50 000,00 €
102	Signalisation de chantier	Ft	1	9 000,00 €	9 000,00 €
103	Dépose et repose de panneaux de signalisation	U	9	250,00 €	2 250,00 €
104	Déplacement de borne à incendie	U	2	2 000,00 €	4 000,00 €
105	Déplacement de borne kilométrique	U	2	150,00 €	300,00 €
106	Déplacement de boîte aux lettres	U	2	120,00 €	240,00 €
107	Déplacement de compteur d'eau	U	6	500,00 €	3 000,00 €
108	Déplacement de stèle	U	3	500,00 €	1 500,00 €
109	Dépose de containers d'ordures ménagères et tri sélectif	Ft	1	450,00 €	450,00 €
110	Dépose et repose de garde-corps en bois sur parapet	MI	47	350,00 €	16 555,00 €
111	Démolition de béton et de maçonnerie de toute nature	M ³	207	50,00 €	10 340,00 €
112	Dépose et repose de portail	U	1	1 600,00 €	1 600,00 €
113	Abattage / Dessouchage d'arbre	U	30	1 500,00 €	45 000,00 €
114	Terrassement manuels, recherche de réseaux existants	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
115	Purges, y compris matériaux de substitution	M ³	275	60,00 €	16 500,00 €
116	Etudes d'exécution avec implantation des ouvrages et phasage	Ft	1	3 500,00 €	3 500,00 €
117	Plan d'Assurance Qualité	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
118	Dossier de récolement	Ft	1	2 000,00 €	2 000,00 €
119	Libération d'emprise	M ²	1000	2,00 €	2 000,00 €
120	Déplacement de réseaux aériens, y compris poteaux	MI	88	50,00 €	4 400,00 €
TRAVAUX PREPARATOIRES			Sous total 100		174 635,00 €

200	TERRASSEMENTS				
201	Décapage de terre végétale	M ³	1 411	8,00 €	11 290,40 €
202	Déblais en terrain de toute nature	M ³	1 873	9,00 €	16 859,70 €
203	Mise en dépôt des déblais	M ³	1 873	11,00 €	20 606,30 €
204	Remblais d'emprunt	M ³	1353	25,00 €	33 825,00 €
205	Géotextile	M ²	275	6,00 €	1 650,00 €
206	Remblais issus des déblais du site	M ³	406	10,00 €	4 059,00 €
TERRASSEMENTS			Sous total 200		88 290,40 €

300	MUR ET MURET				
301	Mur de soutènement en béton armé avec parement en pierres				
301.1	- Béton pour semelle de fondation	M ³	82	500,00 €	41 184,00 €
301.2	- Béton armé pour mur de soutènement	M ³	85	750,00 €	64 061,25 €
301.3	- Parement en pierres sur mur de soutènement	M ²	194	350,00 €	67 817,75 €
301.4	- Parapet en pierres sur mur de soutènement	MI	138	350,00 €	48 125,00 €
302	Muret parapet en pierres, h : 0,80 m	MI	94	800,00 €	74 800,00 €
303	Mur de clôture en agglomérés sur mur de soutènement	M ²	338	100,00 €	33 825,00 €
304	Enduit en mortier de ciment	M ²	440	25,00 €	10 993,13 €
305	Parement en pierres pour mur de clôture	M ²	165	350,00 €	57 750,00 €
306	Pilier pour mur de clôture	FT	5	2 000,00 €	10 000,00 €
307	Lisse en bois sur muret parapet, h : 0,40 m	MI	103	250,00 €	25 850,00 €
MUR ET MURET			Sous total 300		434 406,13 €

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE (suite) - TRANCHE FERME : VOIE VERTE

LOT 1 - GENIE CIVIL

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
400	VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS				
401	Sciage de chaussée	MI	1188	5,00 €	5 940,00 €
402	Décaissement de chaussée	M ³	102	15,00 €	1 534,50 €
403	Encoche dans mur existant pour candélabre	U	10	1 800,00 €	18 000,00 €
404	Abri bus	U	1	2 500,00 €	2 500,00 €
405	Reprise de l'flot du giratoire existant, y compris bordures	Ft	1	5 500,00 €	5 500,00 €
406	Mise à niveau de chambre Télécom	U	2	350,00 €	700,00 €
407	Mise à niveau de regard EU	U	11	350,00 €	3 850,00 €
408	Mise à niveau de bouche à clé	U	3	200,00 €	600,00 €
VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS			Sous total 400		38 624,50 €

500	VOIE VERTE				
501	GNT 0/20 (ép. 0,20 m)	T	2231	40,00 €	89 240,00 €
502	Couche d'imprégnation	M ²	5137	2,50 €	12 842,50 €
503	Bordure T2	MI	739	38,00 €	28 089,60 €
504	Potelet central à mémoire de forme	U	30	60,00 €	1 800,00 €
505	Muret véhicule léger MVL (h : 0,60 m)	MI	1256	185,00 €	232 397,00 €
506	Main courante sur muret MVL (h : 0,20 m)	MI	1256	150,00 €	188 430,00 €
507	Plus-value pour la réalisation du muret MVL de nuit	MI	1256	15,00 €	18 843,00 €
VOIE VERTE			Sous total 500		571 642,10 €

600	ECLAIRAGE PUBLIC				
601	Fourreau Ø80 mm, y compris tranchées	MI	1726	35,00 €	60 406,50 €
602	Cablette de terre Ø29 mm ²	MI	1726	6,00 €	10 355,40 €
603	Massif pour candélabre	U	57	450,00 €	25 650,00 €
604	Chambre de tirage	U	4	800,00 €	3 200,00 €
605	Raccordement au réseau existant	U	2	1 500,00 €	3 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC			Sous total 600		102 611,90 €

TOTAL		TOTAL HT	1 410 210,03 €
		TVA 10%	141 021,00 €
		TOTAL TTC	1 551 231,03 €

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE - TRANCHE FERME : VOIE VERTE

LOT 2 - ENROBES

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
700	VOIE VERTE				
701	Installation et repliement de chantier	Ft	1	20 000,00 €	20 000,00 €
702	Signalisation de chantier	Ft	1	9 000,00 €	9 000,00 €
703	Enrobé grenailé	M²	5137	20,00 €	102 740,00 €
704	Béton bitumineux mince BBM (ép. 0,04 m)	T	536	140,00 €	75 059,60 €
			VOIE VERTE	Sous total 700	206 799,60 €

<u>TOTAL</u>	TOTAL HT	206 799,60 €
	TVA 10%	20 679,96 €
	TOTAL TTC	227 479,56 €

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE - TRANCHE FERME : VOIE VERTE

LOT 3 - SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE					
N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
800	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE				
801	Installation et signalisation de chantier <i>Signalisation horizontale</i>	Ft	1	5 500,00 €	5 500,00 €
802	Peinture pour "Paire de logo cycles"	U	4	15,00 €	60,00 €
803	Peinture pour "Logo piéton" <i>Signalisation verticale</i>	U	4	60,00 €	240,00 €
804	Panneau de signalisation d'une voie verte "C115"	U	2	300,00 €	600,00 €
805	Panneau de signalisation de fin d'une voie verte "C116"	U	2	300,00 €	600,00 €
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE			Sous total 800		7 000,00 €

<u>TOTAL</u>	TOTAL HT	7 000,00 €
	TVA 10%	700,00 €
	TOTAL TTC	7 700,00 €

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE - TRANCHE OPTIONNELLE : VOIRIE

LOT 1 - GENIE CIVIL

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
100	TRAVAUX PREPARATOIRES				
101	Installation et repliement de chantier	Ft	1	20 000,00 €	20 000,00 €
102	Signalisation de chantier	Ft	1	9 000,00 €	9 000,00 €
103	Dépose et repose de panneaux de signalisation	U	8	250,00 €	2 000,00 €
104	Dépose et repose de balise de signalisation	U	3	160,00 €	480,00 €
105	Déplacement de borne à incendie	U	1	2 000,00 €	2 000,00 €
106	Déplacement de compteur d'eau	U	1	500,00 €	500,00 €
107	Démolition de fossé bétonné	MI	265	25,00 €	6 627,50 €
108	Démolition de buse béton, y compris les têtes en béton	MI	8	50,00 €	385,00 €
109	Dépose définitive de candélabre	U	3	400,00 €	1 320,00 €
110	Terrassements manuels, recherche de réseaux existants	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
111	Purges, y compris matériaux de substitution	M ³	495	60,00 €	29 700,00 €
112	Etudes d'exécution avec implantation des ouvrages et phasage	Ft	1	3 500,00 €	3 500,00 €
113	Plan d'Assurance Qualité	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
114	Dossier de récolement	Ft	1	2 000,00 €	2 000,00 €
115	Libération d'emprise	M ²	1000	2,00 €	2 000,00 €
TRAVAUX PREPARATOIRES			Sous total 100		81 512,50 €

200	TERRASSEMENTS				
201	Décapage de terre végétale (y compris évacuation définitive)	M ³	536	8,00 €	4 285,60 €
202	Déblais en terrain de toute nature	M ³	2 093	9,00 €	18 839,70 €
203	Mise en dépôt des déblais	M ³	2 093	11,00 €	23 026,30 €
204	Remblais d'emprunt	M ³	693	25,00 €	17 325,00 €
205	Géotextile	M ²	495	6,00 €	2 970,00 €
206	Remblais issus des déblais du site	M ³	208	10,00 €	2 079,00 €
TERRASSEMENTS			Sous total 200		68 525,60 €

300	ASSAINISSEMENT PLUVIAL				
301	Buse Ø300 mm	MI	116	120,00 €	13 860,00 €
302	Canalisation en béton				
302.1	- Buse Ø400 mm	MI	297	180,00 €	53 460,00 €
302.2	- Buse Ø600 mm	MI	692	220,00 €	152 218,00 €
302.3	- Buse Ø800 mm	MI	578	250,00 €	144 375,00 €
303	Plus-value pour croisement d'ouvrages divers	U	30	250,00 €	7 500,00 €
304	Regard avaloir sur bordure T2	U	2	1 000,00 €	2 000,00 €
305	Regard de visite	U	2	1 000,00 €	2 000,00 €
306	Regard de chute sur bordure T2	U	1	2 000,00 €	2 000,00 €
307	Grille sur accotement	U	46	850,00 €	39 100,00 €
308	Grille avaloir sur bordure T2	U	49	850,00 €	41 650,00 €
309	Tête d'ouvrage en béton				
309.1	- Buse Ø600 mm	U	1	1 000,00 €	1 000,00 €
309.2	- Buse Ø800 mm	U	1	1 000,00 €	1 000,00 €
310	Raccordement au réseau pluvial existant	U	2	500,00 €	1 000,00 €
ASSAINISSEMENT PLUVIAL			Sous total 300		447 303,00 €

400	MUR ET MURET				
401	Mur de soutènement en béton armé avec parement en pierres				
401.1	- Béton pour semelle de fondation	M ³	22	500,00 €	11 088,00 €
401.2	- Béton armé pour mur de soutènement	M ³	31	750,00 €	22 951,50 €
401.3	- Parement en pierres sur mur de soutènement	M ²	153	350,00 €	53 553,50 €
402	Mur de clôture en agglomérés sur mur de soutènement	M ²	26	55,00 €	1 439,90 €
403	Parement en pierres pour mur de clôture	M ²	26	350,00 €	9 163,00 €
MUR ET MURET			Sous total 400		98 195,90 €

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE - TRANCHE OPTIONNELLE : VOIRIE

LOT 1 - GENIE CIVIL

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
500	BASSIN DE RETENTION				
501	Déblais en terrain toute nature	M ³	575	5,00 €	2 876,50 €
502	Mise en dépôt des déblais	M ³	575	11,00 €	6 328,30 €
503	Remblais d'emprunt	M ³	143	25,00 €	3 575,00 €
504	Réglage et nivellement du bassin	M ²	704	5,00 €	3 520,00 €
505	Géotextile pour bassin	M ²	704	5,00 €	3 520,00 €
506	Mise en œuvre de terre végétale	M ³	141	40,00 €	5 632,00 €
507	Fossé triangulaire en terre : 0,5 m x 1,5 m	MI	28	30,00 €	825,00 €
508	Buse Ø800 mm	MI	3	220,00 €	726,00 €
509	Tête pour buse Ø800	U	1	6 000,00 €	6 000,00 €
510	Ouvrage de sortie	U	2	6 000,00 €	13 200,00 €
511	Clôture de type ganivelles	MI	188	150,00 €	28 215,00 €
512	Descente d'eau	MI	4	45,00 €	198,00 €
513	Raccordement à l'existant	U	2	500,00 €	1 000,00 €
514	Cunette béton CC1	MI	66	45,00 €	2 970,00 €
515	Béton d'enrobage	M ³	45	180,00 €	8 100,00 €
BASSIN DE RETENTION			Sous total 500		86 685,80 €

600	VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS				
601	Sciage de chaussée	MI	2222	5,00 €	11 110,00 €
602	Décassement de chaussée	M ³	638	15,00 €	9 570,00 €
603	GNT 0/20	T	2126	40,00 €	85 040,00 €
604	Couche d'imprégnation	M ²	4941	2,50 €	12 353,00 €
605	Bordure T2	MI	1420	35,00 €	49 703,50 €
606	Bordure I2	MI	139	35,00 €	4 851,00 €
607	Béton désactivé gris	M ²	231	60,00 €	13 860,00 €
608	Dalle podotactile béton	M ²	18	70,00 €	1 232,00 €
609	Mise à niveau de chambre Télécom	U	4	350,00 €	1 400,00 €
610	Accès à créer sur chemin communal	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
611	Potelet pour passage piéton, hauteur 1,20 m	U	16	120,00 €	1 920,00 €
612	Tri sélectif, y compris dalle en béton	FT	1	3 000,00 €	3 000,00 €
613	Abri bus	U	1	2 500,00 €	2 500,00 €
614	Fourreau Ø110 mm, y compris tranchées	MI	53	45,00 €	2 376,00 €
VOIRIE ET TRAVAUX DIVERS			Sous total 600		201 415,50 €

TOTAL	TOTAL HT	983 638,30 €
	TVA 10%	98 363,83 €
	TOTAL TTC	1 082 002,13 €

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE - TRANCHE OPTIONNELLE : VOIRIE

LOT 2 - ENROBE

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
700	ENROBES				
701	Installation et repliement de chantier	Ft	1	15 000,00 €	15 000,00 €
702	Signalisation de chantier	Ft	1	9 000,00 €	9 000,00 €
703	Grave Bitume GB3	T	3028	105,00 €	317 940,00 €
704	Nettoyage et balayage de chaussée	M²	8998	5,00 €	44 990,00 €
705	Couche d'accrochage	M²	11583	1,50 €	17 374,50 €
706	Béton bitumineux semi-grenu BBSG (ép. 0,06 m)	T	1690	105,00 €	177 408,00 €
707	Plus-value pour la réalisation de la couche d'accrochage de nuit	M²	11583	2,00 €	23 166,00 €
708	Plus-value pour la réalisation de la GB3 de nuit	T	3028	20,00 €	60 560,00 €
709	Plus-value pour la réalisation du BBSG de nuit	T	1690	20,00 €	33 792,00 €
710	Plus-value pour le nettoyage et balayage de nuit	M²	8998	2,00 €	17 996,00 €
711	Rabotage de chaussée existante	M²	101,20	15,00 €	1 518,00 €
		ENROBES	Sous total 700		718 744,50 €

TOTAL	TOTAL HT	718 744,50 €
	TVA 10%	71 874,45 €
	TOTAL TTC	790 618,95 €

COMMUNE DE BONIFACIO
SECTION 1 - RT40 DU PR 132+640 AU 134+080

ESTIMATION CHIFFREE - TRANCHE OPTIONNELLE : VOIRIE

LOT 3 - SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

N°	LIBELLE ET DESIGNATION	U	Quantités	PU	Total
800	SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE				
801	Installation et signalisation de chantier Signalisation horizontale	Ft	1	5 500,00 €	5 500,00 €
802	Ligne de peinture blanche				
802.1	Ligne axiale "continue 2U"	MI	1371	5,00 €	6 853,00 €
802.2	Ligne axiale "continue 3U"	MI	316	5,00 €	1 578,50 €
802.3	Ligne axiale "continue 5U"	MI	9	5,00 €	44,00 €
802.4	Ligne discontinue "T3 2U"	MI	328	5,00 €	1 639,00 €
802.5	Ligne discontinue "T2 3U"	MI	3113	5,00 €	15 565,00 €
802.6	Ligne discontinue "T2 5U"	MI	111	5,00 €	555,50 €
802.7	Ligne discontinue "T2 2U"	MI	8	5,00 €	38,50 €
802.8	Ligne discontinue "T1 2U"	MI	300	5,00 €	1 501,50 €
803	Peinture jaune 2U pour zigzag "arrêt autobus"	MI	28	5,00 €	137,50 €
804	Peinture pour "Flèche de rabattement"	U	2	50,00 €	100,00 €
805	Peinture pour Passage piéton	M²	35	15,00 €	528,00 €
806	Peinture pour Zébra	M²	62	15,00 €	924,00 €
	Signalisation verticale				
807	Panneau de signalisation Stop "AB4"	U	1	300,00 €	300,00 €
808	Panneau d'indication d'un arrêt autobus "C6"	U	2	300,00 €	600,00 €
809	Panneau d'entrée d'agglomération	U	1	300,00 €	300,00 €
810	Panneau de sortie d'agglomération	U	1	300,00 €	300,00 €
811	Panneau de signalisation B14 ex	U	1	300,00 €	300,00 €
812	Panneau de signalisation B33 ex	U	1	300,00 €	300,00 €
813	Panneau C20a	U	2	300,00 €	600,00 €
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE			Sous total 800		37 664,50 €

TOTAL	TOTAL HT	37 664,50 €
	TVA 10%	3 766,45 €
	TOTAL TTC	41 430,95 €

**ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES
DEPARTEMENTALES ET TERRITORIALES EN AGGLOMERATION**

NATURE	QUI INTERVIENT ?	ET DANS QUEL CADRE ?
A) Chaussée 1 Chaussée classique sans aménagement particulier	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 Chaussée architecturée (dallages, chainette, produits spéciaux...)	Celui qui l'a construit	Si le constructeur n'est pas la CDC
B) Bandes de stationnement longitudinales	Commune	Sans conditions particulières
C) Sites et bandes cyclables 1 Bandes cyclables 2 Pistes cyclables 3 Voies vertes	cf "chaussée" cf "trottoir" cf "trottoir"	cf "chaussée" cf "trottoir" cf "trottoir"
D) Ouvrages 1 Mur de soutènement	Collectivité de Corse	Sans conditions particulières
2 pont sur RD ou la RT construit par la CdC	Collectivité de Corse	Convention avec le gestionnaire de la voirie d'eau
PI à la RD non construit parla CdC	commune	Sans conditions particulières
E) Accotements Fossés Talus Terre-pleins	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	
F) Trottoirs	Commune au titre des pouvoirs de police du Maire	Après autorisation du département, si trottoir implanté dans l'emprise départementale
G) Plantations	Commune	Sans conditions particulières
H) Egoûts EP - EU	Commune ou intercommunalité	Sans conditions particulières
I) Signalisation 1 Verticale	commune	Instruction n° 81.85 du 23 septembre 1981 Fascicule 81.43 bis
2 Horizontale	commune	Sans conditions particulières
J) Feux	Commune	Sans conditions particulières
K) Eclairage public	Commune	Sans conditions particulières
L) Mobilier urbain	commune	Sans conditions particulières

TABLEAU D'ECHANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT								PROGRAMMATION DE L'OPERATION								
Programme	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025 et plus	L'opération s'inscrit-elle dans cadre du plan Salvezza & Rilanciu (O/N)	L'opération fait-elle l'objet d'un cofinancement (O/N)	PEI (% cofinancement)	FEDER/FSE (% cofinancement)	PTIC (% cofinancement)	CPER (% cofinancement)	PRIC (% cofinancement)	DCT (% cofinancement)	Autre (à préciser)
1132	Aménagement d'une voie verte du PR 132+640 au PR 134+080, commune de Bunifaziu (ex-RT40)		3 850 000,0	500 000,0	3 350 000,00			N	O		80,0					